



Compte-Rendu de séance Conseil Municipal du 11 mai 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 11 mai 2015 à 21 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du Compte-Rendu du 9 mars 2015

Administration Générale

- Modification du tableau du Conseil Municipal
- Modification de la composition de 5 commissions municipales

Urbanisme

- Autorisation de signature de l'acte de cession d'une partie de la parcelle AT195p (430 m²)
- Autorisation de signature de l'acte d'acquisition d'une partie de la parcelle AT194p (117 m²)
- Attribution d'un nom à la voie créée dans le cadre du programme immobilier des Terrasses

Finances

- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive du collège Georges Brassens
- Demande de subvention auprès de Madame la Sénatrice Catherine PROCACCIA (parking des 4 saules)
- Demande de subvention auprès de Monsieur le Sénateur Luc CARVOUNAS (mise en sécurité électrique du presbytère)

Jeunesse

- Tranches de quotient familial (2015-2016)
- Tarifs des accueils périscolaires (matin & soir) 2015-2016
- Tarifs de l'ALSH et du Cap Jeunes (mercredi & vacances) 2015-2016
- Tarifs du transport scolaire 2015-2016

Point sur les travaux intercommunaux

Questions diverses et informations sur les dossiers en cours

Présents : Mmes Sophie DEL SOCORRO, Valérie MAYER-BLIMONT, Martine THIRROUEZ et, MM. Lionel GARNIER, Philippe NAHON, Jean-Luc POUGET et Christophe VINCENT, Adjoints ;

Mmes MM. Eric BAUDE, Vincent BEDU, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Bernard CHEVILLON, Anne DERIVET, Philippe DINAY, Véronique FLAMAND, Marie-Claire GUALLARANO, Jacqueline HADJHAMOU, Joël HANSTRONRAD, Jean-Claude LE GALL, Shaun MALONEY, Yvette MOUSSEL, Karen NABETH, Laurent REBEQUET, Magalie RICHARD, Seynabou SOW, Conseillers ;

Absente représentée : Noëlle JEANNOLLE représentée par Jean-Claude GENDRONNEAU

Absent : Mostapha EL RHARABY

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurent REBEQUET a été élu secrétaire de séance. Florence NGUYEN-ROUAULT, Directrice Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu par écrit des observations du groupe « Ensemble pour Santeny », jointes en annexe du présent compte-rendu, et en fait lecture en proposant quelques adaptations de rédaction :

- Page 2 du compte-rendu : *Monsieur Eric BAUDE souhaite qu'il soit précisé qu'au moment du débat de la Commission Urbanisme, sur le projet "Rue du Réveillon", il a été rappelé la règle de confidentialité s'imposant aux élus et le devoir de réserve des fonctionnaires municipaux en charge de l'urbanisme.*
Monsieur Philippe NAHON fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'un projet en tant que tel mais d'une hypothèse de travail.
- Monsieur Joël HANSCONRAD fait remarquer que son nom ne figure pas parmi les présents de la séance du 9 mars 2015. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une erreur matérielle. Sa présence a bien été comptabilisée dans la rédaction des délibérations et le compte des voix.
- Page 2 : s'agissant du point relatif à la Charte tripartite soumise au vote du CM, Monsieur Joël HANSCONRAD prend la parole pour saluer la réactivité de Monsieur le Maire et de ses équipes pour prendre contact avec les parties afin de bien connaître les engagements réciproques des parties et la durée. Il considère qu'il s'agit de précisions importantes pour la prise de décision et qu'il sera maintenant intéressant de voir ce qui se profilera au fil du temps au regard du cahier des charges.
- Page 8 : Monsieur Eric BAUDE apporte la remarque suivante : dans le cas présent, il faut parler de retraite supplémentaire et non complémentaire.
Il souhaite que la remarque de Madame Sophie DEL SOCCORO soit complétée par celle de Madame Valérie MAYER-BLIMONT qui a ajouté qu'elle n'avait aucun problème éthique concernant la perception des indemnités, de la retraite supplémentaire Carel et qu'elle était très à l'aise avec cela.
- Page 9 : Madame Ghislaine DE LA PERRIÈRE propose la rédaction suivante quant à son intervention : « *Or elle constate que, si certaines commissions comme les Affaires Sociales et les Affaires scolaires se sont réunies régulièrement, d'autres se réunissent peu, voire rarement. Elle regrette qu'au moment où l'on parle de la fermeture du Bureau de Poste, la Commission Commerce et Vie Économique ne se soit réunie qu'une seule fois en un an alors que le commerce est un sujet brûlant à Santeny. Monsieur le Maire répond qu'il va veiller à ce que toutes les commissions municipales se réunissent régulièrement, sans attendre qu'il y ait des problèmes urgents à régler* ».
- Page 10 : le groupe « Ensemble pour Santeny » souhaite qu'il soit mentionné qu'en fin de séance, Monsieur le Maire a indiqué qu'il y a 13 ans, Santeny était classée 2^{ème} commune du Val de Marne pour les revenus par tête d'habitant et qu'en 2014 nous sommes passés à la 27^{ème} place, du fait justement de l'apport de logements sociaux sur la période. Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas dit que cette évolution était uniquement due aux logements sociaux mais du fait de l'évolution de la structure de la population de la Commune en général.

Sous réserve de ces remarques, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau du Conseil Municipal

Vu le Tableau du Conseil Municipal tel qu'adopté le 5 avril 2014, et modifié le 13 octobre 2014,
Considérant le décès de Madame Jocelyne ROGER, conseillère municipale du groupe « Ensemble pour SANTENY », survenu le 28 mars 2015,

Vu les courriers de démission du 17 avril 2015 de Madame Anne BARBEL et Monsieur Alain SOURY, candidats suivants sur la liste « Ensemble pour SANTENY »,

Vu l'article L2121-4 du CGCT relatif à la démission des conseillers municipaux,

Vu l'article L270 du code électoral,

Considérant que Madame Seynabou SOW est la candidate suivante sur la liste « Ensemble pour SANTENY »,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Seynabou SOW, laquelle se présente à l'Assemblée,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau modifié du Conseil Municipal, intégrant Madame Seynabou SOW.

Modification de la composition de 5 commissions municipales

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal du 5 avril 2014,
- Vu la délibération n°39-2014 du 5 avril 2014 désignant les membres des neuf commissions municipales,
- Vu les délibérations n°60-2014 du 2 juin 2014 et 86-2014 du 17 novembre 2014 modifiant la composition de commissions municipales,

Monsieur le Maire rappelle que les neuf commissions municipales sont composées de neuf membres désignés dont sept de la majorité et deux du groupe « Ensemble pour Santeny ». Il informe le Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Madame Jocelyne ROGER et de l'installation de Seynabou SOW en tant que conseillère municipale, le groupe « Ensemble pour Santeny » a proposé une nouvelle composition de plusieurs commissions, quant aux membres représentant leur groupe.

Monsieur le Maire présente ces propositions aux membres du Conseil Municipal :

- **Vie Locale et Communication**
~~Jocelyne ROGER et Vincent BEDU,~~
remplacés par Ghislaine de LA PERRIERE et Joël HANSCONRAD
- **Urbanisme et Cadre de vie**
~~Jocelyne ROGER,~~ remplacée par Vincent BEDU
Eric BAUDE
- **Jeunesse, sports et vie associative**
~~Joël HANSCONRAD et Jocelyne ROGER,~~
remplacés par Karen NABETH et Seynabou SOW
- **Enfance et Affaires scolaires**
~~Ghislaine de LA PERRIERE,~~ remplacée par Seynabou SOW
Karen NABETH

Les commissions **Affaires communautaires et métropolitaines, Finances, Affaires sociales, Développement économique et Travaux** demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la composition des commissions municipales comme suit, quant aux représentants du Groupe « Ensemble pour Santeny » et arrête le tableau ci-dessous des commissions municipales :

Vie locale, Communication et Culture Sophie DEL SOCORRO Philippe NAHON Marie-Claire GUALLARANO Laurent REBEQUET Bernard CHEVILLON Philippe DINAY Jacqueline HADJAMOU Ghislaine de LA PERRIERE Joël HANSCONRAD	Patrimoine et travaux Jean-Luc POUGET Shaun MALONEY Bernard CHEVILLON Philippe DINAY Mostapha EL RHARABY Jean-Claude LE GALL Yvette MOUSSEL Vincent BEDU Ghislaine de LA PERRIERE	Finances et fiscalité Noëlle JEANNOLLE Sophie DEL SOCORRO Philippe NAHON Shaun MALONEY Christophe VINCENT Anne DERIVET Magalie RICHARD Eric BAUDE Vincent BEDU
Urbanisme et Cadre de vie Philippe NAHON Noëlle JEANNOLLE Martine THIRROUEZ Shaun MALONEY Mostapha EL RHARABY Laurent REBEQUET Yvette MOUSSEL Eric BAUDE Vincent BEDU	Affaires communautaires et métropolitaines Valérie MAYER-BLIMONT Sophie DEL SOCORRO Noëlle JEANNOLLE Philippe NAHON Martine THIRROUEZ Christophe VINCENT Shaun MALONEY Vincent BEDU Joël HANSCONRAD	Jeunesse, sports et vie associative Lionel GARNIER Sophie DEL SOCORRO Laurent REBEQUET Anne DERIVET Véronique FLAMAND Jacqueline HADJAMOU Jean-Claude LE GALL Karen NABETH Seynabou SOW
Affaires scolaires, périscolaires, petite enfance Martine THIRROUEZ Sophie DEL SOCORRO Jean-Luc POUGET Lionel GARNIER Marie-Claire GUALLARANO Laurent REBEQUET Véronique FLAMAND Karen NABETH Seynabou SOW	Développement économique Christophe VINCENT Noëlle JEANNOLLE Philippe NAHON Valérie MAYER-BLIMONT Mostapha EL RHARABY Jean-Claude LE GALL Magalie RICHARD Eric BAUDE Vincent BEDU	Affaires sociales et aide à la personne Anne DERIVET Marie-Claire GUALLARANO Sophie DEL SOCORRO Noëlle JEANNOLLE Shaun MALONEY Véronique FLAMAND Jacqueline HADJAMOU Ghislaine de LA PERRIERE Joël HANSCONRAD

Madame Valérie MAYER-BLIMONT s'interroge sur le fait que le groupe « Ensemble pour Santeny » modifie les membres au sein des commissions municipales. Monsieur Vincent BEDU répond qu'il est logique qu'en raison de l'arrivée d'une nouvelle conseillère municipale, Madame Seynabou SOW, la composition des commissions ait été adaptée aux centres d'intérêt de chacun. Madame MAYER-BLIMONT note que des membres encore en poste du groupe ont également modifié leur place dans telle ou telle commission ; Monsieur Vincent BEDU répond qu'ils ne sont que six et qu'il convient de répartir leurs participations.

URBANISME

Autorisation de signature de l'acte de cession d'une partie de la parcelle AT195p (430 m²)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte du 18 avril 2011 par lequel la commune de Santeny a acquis le terrain cadastré AT 195 d'une superficie totale de 1487 m²,

Vu la Déclaration Préalable de division n°094 070 14C7036 en date du 6 octobre 2014, détachant un lot de 430 m², objet de la présente vente.

Vu l'avis des Domaines en date du 28 août 2014,

Vu la proposition d'achat faite par Monsieur LE GARS et Madame PRUDHOMME pour 96 000 € nets vendeurs,

Considérant que la parcelle AT 195p ne présente pas d'intérêt pour un aménagement public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente.

Autorisation de signature de l'acte d'acquisition d'une partie de la parcelle AT194p (117 m²)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Déclaration Préalable de division n°094 070 14C7035 en date du 6 octobre 2014, détachant un lot de 117 m², objet du présent achat

Vu l'avis des Domaines en date du 28 août 2014,

Vu la proposition d'achat faite par la Commune de Santeny à Monsieur Jean d'un montant de 1 170 € (soit 10 € le m²) et de la prise en charge des frais de déplacement de la clôture et des réseaux électriques, sur factures, dans la limite plafond de 12 000 € (travaux revenant à la Commune dans le cadre de la réalisation d'une voie d'accès),

Considérant que la parcelle AT 194p présente un intérêt public, cette parcelle permettant de désenclaver l'ensemble des parcelles du Rôle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition.

Attribution d'un nom à la voie créée dans le cadre du programme immobilier des Terrasses

Considérant que la voie, créée dans le cadre du programme immobilier des Terrasses, desservant les immeubles, sous forme d'impasse, à partir du Chemin des Vignes, doit être baptisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de baptiser la voie créée : Impasse des Terrasses.

FINANCES

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive du collège Georges Brassens

Monsieur le Maire explique que les minimes de Basket UNSS du collège Georges Brassens sont champions de l'Académie de Créteil et vice-champions inter-académiques du championnat régional réunissant les académies de Paris, Créteil et Versailles. Cette bonne nouvelle leur permet de représenter le collège Brassens de Santeny au championnat de France de Basket UNSS par équipe établissement, à Dijon du 26 au 29 mai.

Le coût total de la participation à cette compétition officielle est de l'ordre de 2 000 €, hors frais de transport. L'Association Sportive du Collège Georges Brassens, le foyer socio-éducatif du collège et le budget du collège participent à l'organisation de cet événement.

Considérant la demande de subvention du collège adressée par courrier du 20 avril 2015,
Considérant la concertation avec Madame le Maire de Marolles en Brie pour attribuer chacun une subvention du même montant, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 250 €,
A la majorité, les membres du Conseil Municipal demandent à Monsieur le Maire de proposer une subvention de 500 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder au collège Georges Brassens de Santeny une subvention de fonctionnement de 500 € pour participer au financement de la participation des minimes de Basket UNSS au championnat de France de Basket UNSS par équipe établissement, à Dijon du 26 au 29 mai.

Demande de subvention auprès de Madame la Sénatrice Catherine PROCACCIA (parking des 4 saules)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la proposition faite, par courrier du 16 mars 2015, par Madame PROCACCIA, Sénatrice du Val de Marne, et Monsieur CAMBON, Sénateur du Val de Marne, de verser à la commune de Santeny une dotation d'action parlementaire sur leur enveloppe commune,
Considérant le projet d'extension du parking des 4 Saules, afin d'accroître la capacité de stationnement de 20 places,
Considérant que ce projet s'élève à un montant prévisionnel de 95 856,00 € HT, 114 643,77 € TTC,

Monsieur Joël HANSCONRAD s'étonne du prix moyen de 5 000 € par place de parking alors qu'il a lu des études indiquant des prix de 2 500 à 3 000 €. Monsieur Jean-Luc POUGET répond que le montant indiqué comprend des frais de retrait des buttes de terre, des travaux de drainage (évacuation du surplus d'eau souterraine) ainsi que la fourniture et la pose de barrières automatiques y compris alimentation jusqu'au centre de loisirs, la fourniture et la pose de fourreaux fibre optique pour rapatriement ultérieur des données de la vidéoprotection en mairie

[Le coût ne s'analyse pas au regard du nombre de places de parking mais à la surface totale créée ; la création du parking et les travaux annexes ont été englobés pour demander la subvention sur la totalité].

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention, dotation d'action parlementaire auprès de Madame PROCACCIA, Sénatrice du Val de Marne, à hauteur de 10,43 % du projet HT, soit une subvention de 10 000,00 €.

Demande de subvention auprès de Monsieur le Sénateur Luc CARVOUNAS (mise en sécurité électrique du presbytère)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la proposition faite par Monsieur CARVOUNAS, Sénateur du Val de Marne, de verser à la commune de Santeny une dotation d'action parlementaire, par courrier du 2 avril 2015,
Considérant le projet de mise en sécurité de la salle des associations, sise dans les locaux de l'ancien presbytère,
Considérant que ce projet s'élève à un montant prévisionnel de 12 874,65 € HT, 15 449,58 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention, dotation d'action parlementaire auprès de Monsieur CARVOUNAS, Sénateur du Val de Marne à hauteur de 50 % du projet HT, soit une subvention de 6 437,32 €.

JEUNESSE

Tranches de quotient familial (2015-2016)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté du conseil municipal de réduire les coûts pour les familles santenoises ayant des revenus plus faibles,

Vu les quatre tranches fixées par la délibération du 30 août 2005,

Vu les orientations du projet éducatif local de la ville de Santeny,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de maintenir les 4 tranches de quotient familial identiques pour toutes les activités proposées par la Commune de Santeny (repas, accueil périscolaire, ALSH et Cap Jeunes) en y appliquant une augmentation de 0,7 % suivant le taux d'inflation (indice 1^{er} trimestre 2015). Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tranche de Quotient familial	Montant du quotient familial par mois
Tranche 1	QF ≤ 371 €
Tranche 2	372 € < QF ≤ 735 €
Tranche 3	736 € < QF ≤ 1 090 €
Tranche 4	QF > 1 091 €

Le Conseil Municipal précise que ce quotient familial est calculé par la municipalité de Santeny à la demande des familles. Ce quotient s'applique de septembre 2015 à août 2016. Il est recalculé chaque année. Toute famille qui ne fait pas calculer son quotient est considérée appartenir à la tranche 4.

Tarifs des accueils périscolaires (matin & soir) 2015-2016

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la mise en place d'un règlement intérieur pour les activités extrascolaires par délibération du 31 août 2007,

Vu le maintien de 4 tranches de quotient familial pour toutes les activités municipales jeunesse par délibération du 11 mai 2015,

Vu les orientations du projet éducatif local de la ville de Santeny,

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Décide d'appliquer une augmentation de 0.7 % suivant le taux d'inflation (indice 1^{er} trim 2015) et fixe le prix maximum de la séance d'accueil à acquitter par les familles à 2,85 € quel que soit le temps passé par l'enfant lors de la séance. Ces tarifs s'appliquent pour les séances d'accueil du matin et du soir à l'école des 40 arpents.

Article 2 : Décide que le paiement du service s'effectuera par facture en fin de mois et en fonction des présences. Une date limite de paiement est fixée au 30 du mois suivant. En cas de non-paiement à cette date, la facture est transmise à la Trésorerie de Chennevières sur Marne pour recouvrement.

Article 3 : Décide qu'une modulation, en fonction du prix mentionné à l'article 1, sera opérée en fonction du revenu mensuel des familles, dans les conditions exposées au tableau ci-dessous :

Tranche de Quotient familial	Tarif de la séance d'accueil
QF ≤ 371 €	0,93 €
372 € < QF ≤ 735 €	1,39 €
736 € < QF ≤ 1 090 €	1,84 €
QF > 1 091 €	2,85 €

Tarifs de l'ALSH et du Cap Jeunes (mercredi & vacances) 2015-2016

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la mise en place d'un règlement intérieur pour les activités extrascolaires par délibération du 31 août 2007,

Vu le maintien de 4 tranches de quotient familial pour toutes les activités municipales jeunesse par délibération du 11 mai 2015,

Vu les orientations du projet éducatif local de la ville de Santeny,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Décide d'appliquer une augmentation de 0,7 % suivant le taux d'inflation (indice 1^{er} trim 2015) et fixe le prix maximum de la journée à acquitter par les familles à 12.64 € auquel s'ajoute systématiquement le prix du repas. Une majoration de 20% sur le tarif de 12.64 € pour le prix de journée à acquitter par les familles extérieures à Santeny soit 15.79 € par jour auquel s'ajoute systématiquement le prix du repas fixé pour les extérieures à Santeny. Ces tarifs s'appliquent pour l'ALSH et le Cap Jeunes (mercredi et vacances).

Article 2 : Fixe le prix maximum de la ½ journée à 7.53 € auquel s'ajoute éventuellement le prix du repas. Une majoration de 20 % sur le tarif de 7.53 € pour le prix de la demi-journée à acquitter par les familles extérieures à Santeny soit 9.40 € auquel s'ajoute éventuellement le prix du repas fixé pour les familles extérieures à Santeny.

Ces tarifs s'appliquent pour l'ALSH et le Cap Jeunes (mercredi).

Article 3 : Décide que le paiement du service s'effectuera par facture en fin de mois et en fonction des inscriptions pour les mercredis (et non en fonction des présences). Une date limite de paiement est fixée au 30 du mois suivant. En cas de non-paiement à cette date, la facture est transmise à la Trésorerie de Chennevières sur Marne pour recouvrement. Pour les périodes de vacances scolaires, le paiement se fait à l'inscription avant ladite période.

Article 4 : Décide qu'une modulation, en fonction du prix mentionné aux articles 1 et 2, sera opérée en fonction du revenu mensuel des familles, dans les conditions exposées au tableau ci-dessous :

Tranches de Quotient Familial	Tarif de la journée de ALSH / Cap Jeunes	Tarif de la ½ journée de ALSH / Cap Jeunes sans repas
QF ≤ 371 €	6,16 €	3,56 €
372 € < QF ≤ 735 €	8,74 €	5,22 €
736 € < QF ≤ 1 090 €	10,46 €	6,26 €
QF > 1 091 €	12,64 €	7,53 €
extérieurs	15,79 €	9,40 €

Tarifs du transport scolaire 2015-2016

Vu la délibération du 2 juin 2015 fixant le tarif du transport scolaire de manière forfaitaire à 96 € pour une année scolaire,

Considérant que ce forfait a été fixé pour une semaine de 5 jours depuis la réforme des rythmes scolaires,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

Article 1 : décide de ne pas augmenter la forfait transport scolaire pour l'année 2015-2016 et de le fixer à 96 € pour l'année scolaire.

Article 2 : précise que ce tarif ne peut être minoré, quel que soit le nombre de jours de fréquentation par semaine.

Questions diverses et informations sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire informe que l'association Santeny Roller a adressé un courrier de remerciement pour la subvention de fonctionnement 2015 qui lui a été attribuée.

Monsieur le Maire informe que la situation du Bureau de Poste a évolué de manière plutôt positive : le Directeur Régional de La Poste a répondu au courrier de Monsieur le Maire et a réagi à la pétition des habitants de Santeny : une analyse de la fréquentation du bureau de poste révèle que la Poste de Santeny reçoit 30 à 35 clients par jour. Le Bureau de Santeny va réouvrir ses portes dans le courant du mois de juin, en alternance avec celui de Marolles, moyennant des travaux de sécurisation du bâtiment effectués par La Poste et le recépage du mur extérieur pris en charge par la Commune.

Monsieur Philippe DINAY demande où en est l'ouverture de la Boulangerie. Madame Sophie DEL SOCORRO précise que l'ouverture est prévue pour fin mai.

Lionel GARNIER informe que deux évènements auront lieu samedi 30 mai 2015 :

- l'ACS fêtera ses 50 ans à l'Espace des 4 saules,
- la fête intercommunale du sport se déroulera sur le site du Bois d'Auteuil à Villecresnes.

Point sur les travaux intercommunaux

Monsieur le Maire informe que le Salon de la Nature se tiendra à Périgny le 23 mai 2015.

Monsieur le Maire informe que deux marchés publics intercommunaux sont en cours :

- transport : le marché a été attribué à la société NEDROMA
- restauration scolaire : date limite de dépôt des dossiers de candidature fin mai.

Madame Valérie MAYER-BLIMONT informe que la discussion du texte relatif à la Métropole va reprendre au Sénat le 13 mai et sera inscrite en séance publique les 27 et 28 mai. Puis la navette ira à l'Assemblée Nationale.

La loi devrait être votée début juillet 2015.

Un amendement qui avait été déposé par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale et qui prévoyait un possible visa de la Métropole sur le Territoire a été abandonné.

Des points demeurent nébuleux dans l'architecture fiscale et financière, par exemple le devenir du FPIC n'est pas fixé.

La Métropole doit être mise en place le 1^{er} janvier 2016 avec une période glissante de 6 à 24 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Jean-Claude GENDRONNEAU

Le Secrétaire de Séance,
Laurent REBEQUET

Les Conseillers,

ANNEXE

Remarques envoyées par Monsieur Vincent BEDU le 7 mai 2011 en vue de la séance du CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

1. APPROBATION DU PV DU 9 FÉVRIER 2015

Page 2 au sujet du conseil municipal du 9 février 2015 : Il (M. Eric BAUDE) souhaite qu'il soit précisé qu'au moment du débat sur la Commission Urbanisme, il a été rappelé la règle de confidentialité s'imposant aux élus quant aux travaux des commissions municipales.

Modification à apporter pour mieux refléter les propos :

Il souhaite qu'il soit précisé qu'au moment du débat de la Commission d'Urbanisme sur le projet "Rue du Réveillon", il a été rappelé la règle de confidentialité s'imposant aux élus et aux fonctionnaires municipaux en charge de l'urbanisme.

M. Philippe NAHON, adjoint à l'urbanisme, a confirmé le caractère confidentiel de ce projet et le respect de cette règle par l'ensemble des élus et fonctionnaires en charge des dossiers d'urbanisme.

2. URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE

Page 2 au sujet du point sur l'autorisation de signature de la Charte de Partenariat avec Coopération & Famille et Maisons de Marianne

M. Joël Hansconrad fera une mise au point qui sera à noter dans le PV de la réunion.

3. BUDGET PRIMITIF 2015

Page 8 M. Eric BAUDE s'offusque..... M. Eric BAUDE apporte la remarque suivante : dans le cas présent, il faut parler de retraite supplémentaire et non complémentaire comme indiqué dans le compte-rendu, ce terme s'appliquant à une autre forme de retraite.

Modification à apporter pour mieux refléter les propos :

Il estime qu'en cette période de crise économique difficile, cette disposition de retraite supplémentaire se fait au détriment des santenois. Mme Sophie DEL SOCCORO répond qu'elle ne vole personne, vu le temps consacré et le travail effectué au service de la mairie. Mme Valérie MAYER-BLIMONT ajoute qu'elle n'a aucun problème concernant la perception des indemnités, de la retraite supplémentaire Carel et qu'elle est très à l'aise avec ses indemnités qui ne lui posent aucun problème éthique. Elle conclut en disant que la soumission aux votes de cette retraite supplémentaire remporterait une écrasante majorité.

M. Eric BAUDE étend sa remarque relative aux retraites supplémentaires, aux indemnités d'élus... le reste du paragraphe est inchangé

4. DIVERS

- *Page 9 Mme Ghislaine DE LA PERRIÈRE rappelle qu'en mars 2014...*

Modification à apporter pour mieux refléter les propos :

... Or elle constate que, si certaines commissions comme les Affaires Sociales et les Affaires scolaires se sont réunies régulièrement, d'autres se réunissent peu, voire rarement. Elle regrette qu'au moment où l'on parle de la fermeture définitive du Bureau de Poste, la Commission Commerce et Vie

Économique ne se soit réunie qu'une seule fois en un an alors que le commerce est un sujet brûlant à Santeny. M. le Maire répond qu'il va veiller à ce que toutes les commissions municipales se réunissent régulièrement, sans attendre qu'il y ait des problèmes urgents à régler.

- **Page 10 Mme Ghislaine DE LA PERRIÈRE demande où en est la situation de La Poste et que signifie la pétition qui circule dans la commune....**

Modification à apporter pour mieux refléter les propos :

... à la suite d'un droit de retrait exercé par les employés et que la pétition bien qu'elle soit une initiative de personnes âgées souffrant de l'absence de ce service de proximité, a été rédigée par lui-même.

- **Rien sur les propos du Maire en fin de conseil où il indiquait que Santeny était passé de la 2^{ème} à la 24^{ème} place du fait des apports de logements sociaux.**

Modification à apporter pour mieux refléter les propos :

Le maire a déclaré qu'il y a 13 ans, Santeny était classée 2^{ème} commune du Val de Marne pour les revenus par tête d'habitant et qu'en 2014 nous sommes passés à la 24^{ème} place, du fait justement de l'apport de logements sociaux sur la période.